

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1024/SG/CG portant modification du taux des bourses accordées aux étudiants originaires du Territoire poursuivant leurs études en Métropole.

n° 70-1024/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
2 septembre 1970

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1970

Date du numéro
25 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Le taux mensuel des bourses accordées aux étudiants originaires du Territoire poursuivant leurs études en Métropole est porté pour la catégorie D de 450 à 500 francs français pour compter du 1er octobre 1970